

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 1er février 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN
Secrétaire : Mme Ludmila MONTEIRO
Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE
Membres excusés : Mme Mélanie BALSON (pouvoir Mme MARTIN) - M. Patrice CHÂTEAU (pouvoir Mme MODDE) - M. Olivier MULLER (pouvoir Mme HERVIEU)

OBJET DE LA DELIBERATION

Soutien aux professionnels du commerce et de l'artisanat de Dijon impactés par la fermeture obligatoire des établissements suite aux mesures gouvernementales prises pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Mme Belhadef expose :

Mesdames, Messieurs,

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal plusieurs mesures de soutien aux commerçants dans la période particulière liée à la crise sanitaire.

Pour mémoire, la Ville de Dijon a réagi rapidement avec la décision du conseil municipal du 28 mai 2020 pour soutenir les entreprises locales en exonérant ces dernières des redevances d'occupation du domaine public à titre commercial.

Ces exonérations, pour les mois de janvier à juin 2020, ont permis de ne pas peser sur les charges des entreprises et ont été mises en œuvre pour permettre de soulager les trésoreries des entreprises dans l'optique de préparer la reprise d'activités à l'été 2020.

Le coût de ces exonérations a représenté 600 000 € à la charge de la Ville de Dijon.

De plus, le conseil municipal, lors de sa séance du 10 juillet 2020, a voté l'exonération des extensions de terrasses afin de soutenir la relance d'activité et permettre de réduire l'impact des mesures de distanciation obligatoires réduisant le nombre de couvert des établissements.

Malheureusement, le rebond de l'épidémie a conduit au maintien des fermetures administratives pour les Cafés/Hôtels/Restaurants depuis le 31 octobre 2020, empêchant de relancer les activités et conduisant ce secteur à une extrême fragilité.

Les récentes données de l'Observatoire du commerce réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie font ressortir une baisse moyenne de chiffre d'affaires des commerces de 70% entre décembre 2019 et décembre 2020. Les écarts de chiffre d'affaires sont importants selon la nature des activités. La perte moyenne la plus importante estimée à 80% concerne le secteur Cafés, Hôtels et Restaurants.

Il est ainsi proposé d'exonérer les sommes relatives à la redevance des droits d'occupation du domaine public pour les mois de Novembre et Décembre 2020, d'une part, et pour le 1^{er} trimestre 2021 d'autre part.

Le coût de cette mesure est évalué à 257 500 € à la charge de la Ville de Dijon.

Il est également proposé de reconduire les exonérations des extensions de terrasse du 1^{er} Avril 2021 au 30 septembre 2021.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - Décider l'exonération totale de tous les droits de voirie (terrasses, étalages, stores, enseignes, et divers matériel) pour les mois de novembre et décembre 2020 ainsi que le premier trimestre 2021 pour le secteur des cafés, hôtels et restaurants ;

2 - Décider l'exonération totale des droits d'installation et de redevance d'occupation du domaine public relatifs aux extensions de terrasses autorisées dans les conditions proposées ;

3 - Autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ